

## MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME D'ÉCHANGE

Merci de votre participation au programme d'échange qui vous permet d'échanger un ancien appareil admissible (« l'**Échange** ») contre un crédit en magasin utilisable immédiatement dans les magasins WAVE SANS FIL ou la cabine T participants. La mention « Échange » indique que **GLENTEL INC.** (« **Glentel** ») aide à la collecte de votre appareil d'échange (défini ci-dessous) et l'expédie pour inspection. Ces modalités et conditions font partie de notre accord avec vous en rapport avec cet Échange. En participant à l'Échange, vous reconnaissez que vous comprenez et acceptez les modalités et conditions décrites ci-dessous.

### 1. DÉFINITIONS

Dans ces modalités et conditions, les termes suivants sont définis comme suit, sauf si le contexte l'exige autrement.

- a. « **Appareil admissible** » désigne un téléphone, une tablette ou un autre appareil qui est admissible à l'Échange selon ces conditions, tel que déterminé à la seule discrétion de GLENTEL ;
- b. « **Accord** » indique le présent contrat, y compris toutes les annexes et pièces, qu'elles soient jointes aux présentes ou mentionnées dans ce document ;
- c. « **Données** » indique toutes les données, fichiers, logiciels, applications, informations, images, fichiers musicaux et autres contenus autrement accessibles sur l'appareil échangé, au moment de l'échange et à tout moment par la suite ;
- d. « **Montant d'échange** » indique le montant d'échange que GLENTEL propose de payer pour le rachat de l'appareil échangé en accord avec ces modalités et conditions ; et
- e. « **Fonctionnel** » désigne un appareil capable d'effectuer toutes les tâches qui sont habituellement associées à un tel appareil en bon état. Une usure normale acceptée, l'appareil est associé à un numéro de série électronique (ESN), à une identité internationale d'équipement mobile (IMEI) ou à un équipement mobile (MEID), selon le cas.

### 2. PROGRAMME D'ÉCHANGE

- (a) **Échange** : En contrepartie du paiement du Montant d'échange par GLENTEL, vous acceptez de vendre, d'attribuer, et de transmettre tous les droits, titres et intérêts de l'appareil échangé (« l'**Appareil échangé** ») ainsi que les Données à GLENTEL à compter de la date d'échange. Pour plus de précision, aucun contrat associé avec l'appareil échangé n'est transféré par vous, notamment tous les contrats de service, de temps de communication ou les contrats d'opérateurs dont l'utilisation serait en lien avec l'Appareil échangé. Le cas échéant vous seriez seul responsable des coûts, dépenses, ou frais liés à l'annulation ou à la résiliation d'un tel contrat auprès de votre fournisseur de service. L'Appareil échangé doit être remis au moment de l'échange et ne vous sera retourné sous aucune circonstance.
- (b) **Paiement** : En échange de votre appareil, vous recevrez un crédit pour le Montant d'échange que vous pourrez utiliser, après taxes, dans le magasin d'échange pour l'acquisition de produits GLENTEL achetés à la date de l'échange. Le montant total de la valeur d'échange doit être utilisé au moment de la transaction ou le solde restant sera

perdu. Le crédit en magasin n'a pas de valeur monétaire, ne peut être échangé contre une somme en argent comptant ni être transféré.

UNE FOIS L'ÉCHANGE EFFECTUÉ, L'APPAREIL ÉCHANGÉ NE POURRA VOUS ÊTRE RETOURNÉ SOUS AUCUNE CIRCONSTANCE ET VOUS NE SEREZ COMPENSÉ D'AUCUNE AUTRE FAÇON QUE CELLE DU PAIEMENT DU MONTANT DE L'ÉCHANGE. SANS RESTREINDRE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, VOUS RECONNAISSEZ QUE SI, APRÈS L'ÉCHANGE, VOUS DÉCIDEZ DE RETOURNER LE PRODUIT QUI A ÉTÉ ACHETÉ AVEC LE CRÉDIT EN MAGASIN, VOUS SEREZ SOUMIS À LA POLITIQUE HABITUELLE CONCERNANT LES RETOURS DE GLENTEL, MAIS QUE VOUS PERDREZ LA POSSIBILITÉ DE RÉÉCHANGER LE NOUVEL APPAREIL POUR RECOUVRIR L'APPAREIL DÉJÀ ÉCHANGÉ.

- (c) **Valeur d'échange** : Le Montant d'échange de l'appareil est déterminé par une application tierce. GLENTEL ne prétend d'aucune façon que le Montant d'échange désigné pour l'appareil est équivalent à la valeur du marché. Le Montant d'échange varie selon la date de l'échange, le modèle d'appareil échangé, l'état de l'appareil et d'autres facteurs, et peut avoir une valeur nulle. Le montant d'échange est final et non négociable. Le montant d'échange ne sera, sous aucune circonstance, remis au client en argent comptant, ni sous aucune autre forme de crédit en magasin que celle décrite ci-dessus.
- (d) **Description inexacte** : Si GLENTEL déterminait que vous avez décrit l'état de l'appareil échangé de manière inexacte ou si certaines pièces ou fonctionnalités de l'appareil ne fonctionnent pas, vous reconnaissez que GLENTEL puisse réduire le montant de l'échange à sa seule discrétion. La décision de GLENTEL concernant l'état de l'appareil échangé est finale et contraignante.
- (e) **Responsabilités du client** : Il est de votre responsabilité de retirer votre carte SIM ainsi que toutes les cartes mémoire et tous les accessoires, le cas échéant, et de supprimer toutes les Données de l'appareil échangé avant l'échange. GLENTEL n'est pas responsable de la suppression des données de l'appareil échangé, n'est responsable de la perte d'aucune donnée contenue dans l'appareil échangé, et ne peut garantir que les données restantes dans l'appareil soient supprimées. GLENTEL n'est responsable d'aucun frais de connexion antérieur ou postérieur imputé à l'appareil échangé, avant ou à la suite de l'échange.
- (f) **Informations personnelles** : Vous acceptez de fournir des informations personnelles exactes et à jour tel que GLENTEL le demande, y compris, mais sans s'y limiter, votre nom, numéro de compte GLENTEL et numéro de téléphone sans fil. Vous acceptez que de telles informations puissent être divulguées à nos agents et à nos fournisseurs de service tiers en rapport à cet échange. GLENTEL respecte la vie privée de nos clients. Les informations personnelles de nos clients sont recueillies et divulguées à des tiers pour nous permettre (i) de gérer le programme d'échange, (ii) d'offrir de meilleurs services, (iii) de proposer de meilleurs tarifs aux clients actuels et potentiels et (iv) de vérifier les informations fournies par les clients. Les informations personnelles recueillies liées à l'échange peuvent être conservées et traitées à l'extérieur du Canada et peuvent être mises à disposition des tribunaux, des forces de l'ordre et des autorités nationales de sécurité de cette juridiction.

### **3. ENGAGEMENTS ET GARANTIES DU CLIENT**

Vous acceptez et garantissez à GLENTEL que :

- (a) Vous êtes le/la seul(e) propriétaire de l'Appareil échangé, que l'appareil n'est soumis à aucun engagement, réclamation ou charge de toutes sortes;
- (b) Vous avez retiré toutes les Données de l'Appareil échangé;
- (c) L'Appareil échangé fonctionne;
- (d) L'Appareil échangé ne contient pas de données qui puissent porter atteinte à une propriété intellectuelle en vigueur, à des secrets commerciaux ou à d'autres droits de propriété appartenant à une personne tierce; et
- (e) Vous avez dépassé l'âge de la majorité dans votre province de résidence.

### **4. INDEMNISATION DE GLENTEL**

LA RESPONSABILITÉ DE GLENTEL ENVERS VOUS ET ENVERS QUICONQUE SE RÉCLAMANT DE CET ACCORD, QUE CELA SOIT EN MATIÈRE DÉLICTUELLE, CONTRACTUELLE OU RELATIVE À QUELCONQUE CAUSE D'ACTION, EST LIMITÉE AU MONTANT DE L'ÉCHANGE.

GLENTEL NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE ENVERS VOUS OU TOUT AUTRE INDIVIDU OU ENTITÉ DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCIDENTELS, SUBSÉQUENTS, PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS LES FRAIS JURIDIQUES, DÉCOULANT OU EN RELATION AVEC LA PERTE, LA DIVULGATION, LA SÉCURITÉ, L'INTÉGRITÉ, LA CONFIDENTIALITÉ OU L'UTILISATION DE DONNÉES PERSONNELLES OU CONFIDENTIELLES STOCKÉES SUR UN APPAREIL ÉCHANGÉ DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME.

Vous vous engagez à indemniser, à défendre et à exonérer GLENTEL de toute responsabilité pour tous dommages découlant de réclamations que vous ou un tiers auriez déposées et qui seraient liées au présent contrat d'échange, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations d'une autre personne en tant que propriétaire légitime de l'Appareil échangé ou les réclamations liées à la perte de données du fait d'actions effectuées par GLENTEL.

### **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le contrat constitué lorsque vous cliquez sur « J'accepte » où lorsque vous signez cet accord est le seul contrat entre vous et GLENTEL concernant l'Appareil échangé et vous êtes lié(e) par les modalités et conditions contenues dans la présente. Ce contrat est régi par les lois de la Colombie-Britannique et les lois du Canada en vigueur. Le manquement de GLENTEL à exercer ou à appliquer tout droit ou disposition de ces modalités et conditions ne constitue pas une renonciation à ce droit ou à cette disposition. Toutes réclamations de votre part en vertu du présent contrat doivent être déposées par vos soins dans l'année suivant la date de la présente. Vous ne pouvez pas faire cession de ce contrat. Le présent contrat ou une partie de celui-ci peut être cédé par GLENTEL. Le temps est une condition essentielle du présent contrat. GLENTEL peut annuler l'offre ou résilier le présent contrat à tout moment et peut mettre fin au programme d'échange sans préavis. Si les dispositions de ces modalités et conditions sont jugées invalides sous la loi, les règles, décrets ou règlements de quelque gouvernement

ou par la décision définitive d'un tribunal compétent, cette invalidité ne doit pas affecter le caractère exécutoire de toute autre disposition de ces modalités et conditions.